

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa cinquante-sixième session ordinaire à Dakar, Sénégal, du 22 au 28 Juin 1992,

Rappelant ses résolutions, déclarations et décisions antérieures sur l'Afrique du Sud;

Rappelant en outre les décisions prises par le Comité Ad Hoc des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA lors de sa huitième session tenue le 28 Avril 1992 à Arusha, République Unie de Tanzanie;

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général et de la 58ème Session ordinaire du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud ainsi que le rapport de la Mission de Suivi de l'OUA en Afrique du Sud;

Ayant également examiné les rapports détaillés soumis par les Mouvements de Libération nationale, l'ANC et le PAC sur la situation qui prévaut en Afrique du Sud;

Notant avec une grande préoccupation que le processus des négociations dans le cadre de la CODESA connaît une impasse grave en raison du refus du régime d'accepter les principes démocratiques universellement admis en matière d'élaboration de Constitution;

Préoccupé par l'escalade de la violence en Afrique du Sud malgré les appels répétés de la communauté internationale pour qu'il soit mis fin au carnage qui constitue un obstacle majeur au processus des négociations;

Convaincu que l'unité d'action et la cohésion entre les Mouvements de Libération et les autres Forces démocratiques Sud-Africaines dans le cadre du Front Patriotique Uni s'avèrent absolument nécessaires à cette phase cruciale de la lutte et représentent le meilleur moyen de hâter le processus des négociations visant à l'avènement d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et unie;

1. **REITERE** une fois de plus la préférence de l'Afrique pour l'élimination de l'Apartheid et la création d'une nouvelle Afrique du Sud non raciale, démocratique et unie grâce à des négociations véritables;
2. **EXPRIME** sa grave préoccupation face à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations et **DEMANDE** au régime de faire preuve de la même bonne volonté que les autres parties au sein de la CODESA en vue de l'aboutissement rapide de ce processus devant permettre l'installation d'un Gouvernement intérimaire et l'élection d'une Assemblée Constituante chargée de rédiger la nouvelle Constitution du pays;
3. **LANCE** un appel à tous les Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils continuent à exercer des pressions sur le Gouvernement de De Klerk et à aborder les problèmes qui ont conduit à cette impasse en vue de relancer le processus;
4. **REITERE** une fois encore la nécessité urgente pour les Mouvements de Libération et les autres Forces anti-apartheid d'unir leurs rangs et

de renforcer leur cohésion afin d'accélérer le processus des changements en Afrique du Sud.

5. **CONDAMNE ENERGIQUEMENT** toutes les forces qui perpètrent la violence qui continue à ravager l'Afrique du Sud et dénonce le régime de Prétoria pour son rôle dans la perpétration de la violence;

6. **SE FELICITE** des décisions prises par le Comité Ad Hoc des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa huitième session, tenue le 28 Avril 1992 à Arusha, République Unie de Tanzanie, y compris l'envoi d'une Mission de Suivi en Afrique du Sud comme une contribution concrète de l'OUA au processus des négociations et aux efforts visant à mettre un terme à la violence;

7. **FAIT SIENNES** les conclusions du rapport sur la Mission de Suivi en Afrique du Sud qui révèlent que des éléments des forces de sécurité Sud-africaines en collusion avec de nombreux sympathisants de l'Inkatha Freedom Party sont largement responsables de la violence;

8. **DEMANDE** au régime de prendre immédiatement des mesures visant à arrêter la vague de violence, notamment en transformant les foyers et les camps de squatters, en adoptant des mesures de sécurité dans les trains et gares,

en faisant respecter rigoureusement la loi sur l'interdiction de port d'armes et d'armes offensives lors des rassemblements publics, en démantelant les forces de mercenaires dans le pays et en les expulsant d'Afrique du sud;

9. **EXHORTE** les Etats membres et la communauté internationale à se conformer à la décision du Comité Ad Hoc des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA en s'abstenant d'établir des relations officielles avec l'Afrique du Sud tant qu'un gouvernement intérimaire, chargé de la supervision du processus de transition vers l'installation d'un gouvernement démocratique, y compris la tenue d'élections libres et justes au suffrage universel sur la base de listes électorales communes, n'aura pas été mis en place dans le pays;

10. **DEMANDE** au Secrétaire Général de suivre de près cette question et d'en faire rapport à la 57ème Session ordinaire du Conseil des Ministres.